



# ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

En tant qu'organisme de prestations d'actions pour le développement des compétences (OPAC) intervenant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire, nous avons à cœur d'accueillir les personnes en situation de handicap (formateurs et stagiaires), sans discrimination, et de contribuer à leur garantir l'égalité des droits et des chances, pour accéder à la formation et à la certification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

- **Accessibilité de nos locaux** : tous les locaux où sont dispensés nos actions de formation en présentiel sont des Etablissements Recevant du Public répondant aux normes en vigueur, que ce soit en termes de dispositif sécurité incendie que d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- **Accessibilité pédagogique** : nous pensons et organisons l'accueil des personnes en situation de handicap en amont de leur inscription en nous appuyant sur notre référent handicap et sur son réseau d'experts mobilisable lors de la mise en place de compensation.

